

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts -
Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ?**

1. Préambule

La Commission s'est réunie le 25 août 2017, à la salle des Charbon, Place du Château 6, à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes Roxanne Meyer Keller, Christelle Luisier Brodard, Alette Rey-Marion, Monique Ryf, ainsi que de MM. Philippe Cornamusaz (président et rapporteur), François Pointet et Felix Stürner.

Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a également participé à la séance, accompagnée de M. Séverin Bez, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. Introduction

En ouverture de séance, le président a tenu à souhaiter une bienvenue toute particulière à Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle, entrée en fonction au 1er juillet 2017, et pour qui il s'agissait de la première séance de commission en tant que cheffe du DFJC.

En début de séance, il a été distribué à la commission la réponse du Conseil d'État fribourgeois, datée du 3 juillet 2017, à la question suivante déposée par le député Eric Collomb : « une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ? ». Ce document est annexé au présent rapport.

3. Position de la postulante

La postulante rappelle qu'en 2010 déjà, elle avait engagé, avec son homologue fribourgeois Eric Collomb, une démarche commune en déposant simultanément deux interventions similaires devant les parlements vaudois et fribourgeois, relatives à la volonté de réaliser une école professionnelle intercantonale dans la Broye.

En réponse à ces interventions, le canton de Vaud s'était déclaré plutôt ouvert, alors que le canton de Fribourg s'était montré beaucoup plus fermé à cette proposition, position négative récemment confirmée dans la réponse du Conseil d'Etat fribourgeois à la question du député d'Eric Collomb (2017-CE-104).

La députée Roxanne Meyer Keller et le député Eric Collomb sont revenus à la charge parce que la Broye a extrêmement évolué pendant ces huit dernières années, notamment au niveau démographique et économique. Des entreprises à potentiels nouveaux se sont installées et offrent des filières professionnelles au-delà des domaines du commerce ou de la vente, mais de plus en plus dans celui de la logistique notamment.

Dans la conclusion de son postulat, la députée a formulé trois demandes, mais la seconde qui propose de relancer les discussions avec le Conseil d'Etat fribourgeois sur la faisabilité du projet apparaît déjà fort compromise suite à la réponse de non entrée en matière de ce dernier à la question déposée par le député Eric Collomb. Pour la postulante, qui espérait que les choses avaient évolué du côté

fribourgeois, cette réponse représente une certaine déception sans toutefois la décourager dans sa démarche. Elle se souvient que, dans les années nonante, sans la détermination de députés comme le Vaudois André Delacour et le Fribourgeois Charly Haenni, le gymnase intercantonal de Payerne (GYB) n'aurait probablement jamais vu le jour.

Dans la Broye vaudoise et fribourgeoise l'intercantonalité a fait ses preuves, les habitants y sont favorables et la vivent au quotidien que ce soit pour la promotion économique, le tourisme, la culture, le sport, le gymnase, l'hôpital, etc.

4. Position du Conseil d'Etat

Écoles professionnelles organisées en pôles de compétence

L'école professionnelle est organisée sous l'angle de pôles de compétences, regroupant les métiers par exemple du commerce, de la santé, du social, de l'industrie, etc., ce qui signifie qu'une école réunit deux ou trois professions d'un secteur donné. Les jeunes vaudois, y compris ceux de la Broye, peuvent choisir entre 200 professions dont les écoles de formation sont disséminées dans l'ensemble du canton, voire même au-delà pour des métiers particuliers qui comptent peu d'apprentis. À titre d'exemple, l'école professionnelle de Montreux est le centre de compétence pour les métiers de bouche, celle de Morges pour ceux du bâtiment, celle de Vevey pour les arts appliqués et l'artisanat.

On se trouve donc dans un système de pôles de compétence propres à chaque école et non pas dans un système de type universel (unique) qui existe dans le cadre de l'école obligatoire ou du gymnase.

Pertinence de l'intercantonalité dans la formation professionnelle

La conseillère d'Etat émet des doutes quant à l'opportunité du dispositif intercantonal sur le plan de la formation professionnelle. En effet, dans la formation professionnelle, la compétence est d'ordre fédéral et les écoles doivent ainsi être en conformité avec des ordonnances fédérales semblables pour tous les cantons, Vaud et Fribourg compris. Les deux cantons soumettent donc les jeunes aux mêmes exigences, en conséquence il n'y a pas le besoin de mettre en place un dispositif intercantonal.

La conseillère d'Etat insiste sur le fait que le dispositif est fédéral, il existe d'ailleurs un accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr), dont l'annexe fixe les tarifs annuels pour les jeunes qui vont dans un autre canton, à 7'700 francs pour un apprentissage dual et 14'000 francs dans une école des métiers à plein temps.

La conseillère d'Etat comprend bien que l'intercantonalité fait partie de l'identité de la Broye, mais elle doute qu'il soit opportun et pertinent de créer un dispositif intercantonal dans le domaine des écoles professionnelles.

Mobilité des apprentis

La conseillère d'Etat souligne que la mobilité des apprentis fonctionne bien entre Vaud et Fribourg, à tel point que les Fribourgeois représentent le plus grand nombre d'apprentis de l'extérieur formés sur Vaud ; il y a en effet 857 apprentis fribourgeois qui suivent leur formation dans le canton de Vaud, alors que 262 apprentis vaudois vont à Fribourg. Le fait de disposer d'un dispositif fédéral permet déjà cette forte mobilité.

Projets dans la Broye

La cheffe de département a pour objectif de mettre en place une stratégie cantonale relative au développement des écoles professionnelles, comparable à la stratégie mise en oeuvre pour les gymnases. Dans ce cadre, elle indique que le département (DFJC) travaille sur un projet d'école professionnelle à Payerne qui serait indépendante du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV). Elle qualifie ce projet de solide et très avancé. Au niveau de la Broye, le département souhaite donc se concentrer en priorité sur une école professionnelle payernoise, plutôt que d'envisager un dispositif intercantonal qui paraît relativement peu pertinent dans le contexte de compétences fédérales.

La Conseillère d'Etat mentionne que la stratégie sur le développement des écoles professionnelles est en cours d'élaboration et devrait être finalisée dans un délai d'environ un mois.

Demandes de la postulante

Si le Grand Conseil prend en considération ce postulat, le Conseil d'Etat pourra notamment examiner la simplification des démarches administratives d'octroi des autorisations entre cantons.

Par rapport à la reprise de discussions avec le canton de Fribourg, la conseillère d'Etat relève que ce dernier a à nouveau rejeté l'idée d'une école professionnelle intercantonale dans la Broye et renonce à la réalisation d'une étude de faisabilité.

5. Discussion générale

Mise en place de l'intercantonalité

La mise en œuvre du gymnase intercantonal de la Broye a nécessité un important travail d'harmonisation, notamment sur le plan des horaires, des salaires des enseignants ou de la caisse de pensions. Ces problématiques devraient aussi être réglées dans l'éventualité de la réalisation d'une école professionnelle intercantonale. De plus, se poserait la question du financement des infrastructures, car les systèmes sont sensiblement différents, puisque du côté vaudois les infrastructures sont à la charge du canton, alors que du côté fribourgeois elles sont à la charge de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC). L'intercantonalisation nécessiterait de résoudre ces problèmes pour réaliser une école professionnelle qui n'aurait pas plus d'avantages en termes de mobilité des apprentis qu'une école professionnelle sur Vaud ou sur Fribourg. De plus, il s'agirait d'une école professionnelle qui concernerait tout au plus trois ou quatre groupes de métiers, la majorité des étudiants broyards devant tout de même aller dans d'autres écoles réparties dans le canton.

Développement de la formation professionnelle dans la Broye

Une députée, également syndique de Payerne, relève quelques points qu'elle juge particulièrement positifs :

- la priorité donnée par le Conseil d'Etat à l'école professionnelle de Payerne car il existe une réelle urgence par rapport aux locaux ;
- l'autonomie accordée à l'école professionnelle de Payerne qui atteindra une taille critique quant au nombre d'apprentis, alors que par le passé il existait un risque de délocalisation complète de la formation professionnelle. La stratégie ainsi définie par le Conseil d'Etat fixe un pôle de formation important dans la Broye ;
- la politique des pôles de compétence qui signifie que des apprentis d'autres régions du canton viendront suivre leur formation à Payerne.

Projet de nouvelle école professionnelle de Payerne

Pour la députée, bien que les réflexions sur l'intercantonalité lui paraissent absolument indispensables, ces dernières ne doivent pas freiner les démarches en cours pour la réalisation d'une nouvelle école professionnelle à Payerne.

En sa qualité de syndique de Payerne, elle explique que le bâtiment actuel ne suffit plus par rapport au nombre d'apprentis. En 2013, des containers ont dû être installés pour une période transitoire de 5 ans, dans l'idée de réaliser rapidement un nouveau projet. Depuis lors, les négociations ont abouti avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) pour la construction d'une nouvelle école professionnelle sur un terrain zoné situé à moins de 1km de la gare ; un accord a également été trouvé sur le prix de la parcelle.

Il y a urgence pour la commune de Payerne car la réalisation du projet impacte directement la planification de ses constructions scolaires, y compris celle des salles de gym, car sur ce dernier point il y aura peut-être des synergies possibles avec la nouvelle école professionnelle.

En tant que membre du comité directeur de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs, un député confirme le manque de salles de gym et de salles de classes.

Priorité à l'école professionnelle de Payerne

Suite à aux interventions des commissaires, la conseillère d'Etat confirme que l'école professionnelle autonome à Payerne constitue véritablement une priorité. À propos des pôles de compétence au sein de cette école, il est discuté de renforcer les formations de commerce et de vente, et d'avoir pour ces filières une interaction avec l'école de commerce du GYB. L'idée est aussi de créer des nouveaux centres de compétence dans cette école payernoise, notamment pour les métiers de la logistique. Il est également envisagé de valoriser les filières existantes à l'école de la transition (anc. OPTI), et il est même discuté d'intégrer des places d'accueil de jeunes dans le cadre du Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles (COFOP). La conseillère d'Etat précise que cette organisation en est pour l'instant au stade des réflexions.

Simplification des procédures administratives

En accord avec le postulat, la députée demande au Conseil d'Etat de présenter au moins des mesures coordonnées avec Fribourg pour rendre plus perméable l'accès à la formation professionnelle dans le canton voisin. La contribution financière de 7'700 francs à verser actuellement au canton formateur ne devrait pas préjudicier des jeunes en formation.

Afin d'intensifier la mobilité des apprentis, la conseillère d'Etat propose d'examiner une simplification des démarches administratives d'octroi des autorisations intercantionales pour les résidents fribourgeois de la Broye qui ont choisi un métier dont la formation est dispensée à l'école professionnelle de Payerne.

En échange, le canton de Vaud pourrait demander la réciproque de la part du canton de Fribourg pour les apprentis du Pays-d'Enhaut qui vont suivre leur formation professionnelle à Bulle.

Maintien partiel du postulat

Afin de ne pas freiner la réalisation du projet payernois, un député propose que la postulante retire son intervention et que la commission unanime dépose une résolution (art. 136 LGC). Si la résolution consiste en un vœu, le Conseil d'Etat devrait informer le Grand Conseil dans un délai de trois mois de la suite qui lui a été donnée (art. 117, al. 3 LGC), mais le Conseil d'Etat ne serait plus tenu de dresser un rapport.

Vu la réponse négative du Conseil d'Etat fribourgeois à la question du député Eric Collomb, la postulante renonce à demander au Conseil d'Etat vaudois de relancer une collaboration avec son homologue fribourgeois, néanmoins elle souhaite maintenir son postulat car l'existence d'une école professionnelle dans la Broye reste essentielle dans une région en constante évolution économique et démographique.

Un député se déclare également favorable au maintien du postulat qui permettra au Conseil d'Etat de proposer une simplification des démarches administratives en faveur de la mobilité intercantonale des apprentis. Le Conseil d'Etat pourra également présenter un certain nombre d'éléments tant sur sa stratégie en matière de formation professionnelle que sur le développement régional.

La cheffe du DFJC indique clairement que le Conseil d'Etat ne va pas prioritairement se diriger vers la réalisation d'une école professionnelle intercantonale. Le fait qu'il figure un point d'interrogation dans le titre du postulat permettra au Conseil d'Etat d'apporter une réponse nuancée, pas uniquement sous l'angle intercantonal.

A ce stade des discussions, la députée souhaite maintenir partiellement son postulat en précisant les trois demandes à l'attention du Conseil d'Etat, comme suit :

1. Étudier le développement démographique et économique pour une école professionnelle dans le Broye cantonale et/ou intercantonale.
2. ~~Relancer les discussions avec son homologue fribourgeois et, avec leur collaboration, la faisabilité de ce projet.~~

2. Étudier la simplification des démarches administratives d'octroi des autorisations intercantionales pour les résidents fribourgeois ou vaudois de la Broye, et pour toute autre région du canton.
3. Donner sa vision en matière de formation professionnelle.

6. Vote de la commission sur la prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat, à l'unanimité des sept membres présents, et de le transmettre au Conseil d'État.

Lausanne, le 15 septembre 2017

Le rapporteur :

(Signé) Philippe Cornamusaz

Annexe : Réponse du Conseil d'Etat fribourgeois du 3 juillet 2017 à la question Eric Collomb (2017-CE-104) « Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ? »



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Eric Collomb

2017-CE-104

Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ?

I. Question

Les plus belles réussites broyardes dans le domaine des soins, de la formation, de l'économie ou de la culture résultent de collaborations intercantionales. En effet, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), la Communauté régionale économique de la Broye (COREB), sans oublier les girones de musique ou les rencontres de chorales qui réunissent musiciens et chanteurs de la Broye vaudoise et fribourgeoise, sont le fruit de l'esprit d'ouverture dont la population broyarde a su faire preuve en matière de collaboration intercantonale.

Une nouvelle occasion de réaliser une collaboration intercantonale frappe à nos portes. En effet, les locaux de l'école professionnelle de Payerne ne permettent plus d'absorber le flux d'élèves de notre région. Des containers ont été aménagés, en 2013, afin de permettre l'ouverture de 4 classes supplémentaires. Ceci a été possible grâce à l'autorisation provisoire qui a été délivrée par la Municipalité de Payerne. Mais celle-ci n'est valable que jusqu'en 2018. Il faut donc trouver des solutions pour accueillir les apprentis d'une région dont la croissance démographique atteint 20 % sur les 8 dernières années.

La Conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon s'était d'ailleurs engagée à construire une école professionnelle à Payerne. Dans le but de relancer le dossier du côté vaudois, ma collègue députée vaudoise Roxanne Meyer-Keller a déposé récemment un postulat qui réclame une étude de faisabilité pour la réalisation d'une école professionnelle dans la Broye. Le succès retentissant que connaît le Gymnase intercantonal de la Broye doit nous pousser à envisager une nouvelle collaboration intercantonale dans le cadre de la formation professionnelle. Il faut que le canton de Fribourg saisisse l'occasion d'élargir son offre en matière de formation professionnelle en montant dans le train que le canton de Vaud risque fort de faire entrer en gare. Fribourg dispose d'une école professionnelle au centre du canton (Fribourg et Grangeneuve) et au sud du canton (Bulle). Alors pourquoi ne pas ouvrir une nouvelle antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ? Celle-ci pourrait profiter aux jeunes des districts de la Broye, du Lac et d'une partie de la Glâne.

Alors que les axes routiers reliant le nord au centre du canton sont saturés, il serait appréciable de diriger des élèves en direction de la Broye largement moins sollicitée en matière de trafic routier. En plus de la croissance démographique très importante dans la Broye, des terrains industriels disponibles, ainsi que l'achat récent par l'Etat de Fribourg du site d'Elanco, à Saint-Aubin, ne manqueront d'attirer de nouveaux emplois, dont des places d'apprentissage qui alimenteront la demande en locaux pour la formation professionnelle.

Le Conseil d'Etat a déjà été sollicité par une intervention parlementaire similaire que j'avais déposée, en décembre 2010, et notre Gouvernement avait entre autres répondu que : « Il est évident que si les facteurs actuels de développement économique dans la Broye devaient changer de manière significative, la présente question pourrait faire l'objet d'une étude.» J'estime que la situation a suffisamment évolué pour qu'une étude soit réalisée.

Pour toutes ces raisons, je pense que le canton de Fribourg se doit de relancer le processus intercantonal en matière de formation qui a si bien fonctionné avec le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Je remercie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à relancer les discussions avec son homologue vaudois ?
2. Sachant que notre canton dispose de centres de formation au centre et au sud du canton, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'opportunité de bénéficier d'une antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ?
3. Ne serait-il pas judicieux de lancer une étude de faisabilité qui pourrait être réalisée en collaboration avec les instances vaudoises concernées ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat dispose d'une étude sur le développement démographique et économique dans le bassin de recrutement possible pour une école professionnelle dans la Broye ? Si oui, quels sont les enseignements à tirer ? Si non, ne serait-il pas judicieux de réaliser une telle étude ?

3 mai 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

Comme le relève le député Collomb, le Conseil d'Etat a déjà été sollicité par une intervention parlementaire similaire qu'il avait déposée en décembre 2010.

Si le Conseil d'Etat reconnaît avec satisfaction et se réjouit des succès rencontrés par la région broyarde en matière de collaboration intercantonale, l'éventuelle création d'une école professionnelle intercantonale dans la Broye n'entre pas en ligne de compte, et ce pour plusieurs raisons :

- > Les réflexions conduites en 2010 par l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)¹ quant à la centralisation des lieux de cours sur les trois pôles que sont Fribourg, Bulle et Grangeneuve-Posieux, par champs professionnels, a permis d'absorber le pic démographique que notre canton a connu jusqu'en 2014. La tendance à la baisse, qui avait été prévue durant la période de 2010 à 2019, a été confirmée en 2015 et, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de jeunes sortant de la scolarité obligatoire, à la recherche d'une place de formation, restera stable pour les cinq prochaines années à venir.

¹ L'ACPC est constituée au sens des articles 60 et ss du Code civil suisse. Elle a pour but d'aider au développement de la formation professionnelle dans le canton de Fribourg par la construction, l'entretien et l'exploitation des locaux et installations destinés à la formation professionnelle duale. L'ACPC comprend des représentants de l'Etat, des communes, d'associations patronales et de travailleurs.

> Pour les prochaines années, l'ACPC a déjà décidé de sa politique sur les bâtiments de ses écoles professionnelles, à savoir une centralisation dans le Grand Fribourg des locaux de cours interentreprises et de l'Ecole professionnelle santé-social. Cette centralisation impliquera des investissements financiers importants.

> S'agissant des effectifs, on peut relever ce qui suit :

Au 15 novembre 2016, 528 personnes domiciliées dans le district de la Broye fribourgeoise suivaient un apprentissage de 2, 3 ou 4 ans. Parmi ces 528 personnes, seules 75 suivaient l'enseignement hors de notre canton et 37 autres suivaient l'enseignement dans notre canton bien qu'ayant un contrat dans un autre canton. Légèrement plus de la moitié de ces 528 Broyards² étaient en formation dans une entreprise de la Broye fribourgeoise. Les entreprises formatrices de la Broye fribourgeoise employaient au total 488 apprentis, dont 120 étaient domiciliés dans le canton de Vaud.

Au total, 523 personnes domiciliées dans la Broye fribourgeoise étaient enregistrées au SFP en ayant soit un contrat fribourgeois, soit un contrat vaudois³. Pour ces 523 Broyards, les cinq professions les plus prisées étaient employé-e de commerce (72 personnes), gestionnaire ou assistant-e du commerce de détail (32 personnes), installateur-trice électricien-ne (31 personnes), assistant-e en soin et santé communautaire ainsi qu'aide en soins et accompagnement (26 personnes), polymécanicien-ne (25 personnes). Au total, ces 523 Broyards se formaient dans 119 professions différentes ! Sachant que les effectifs de chaque profession se répartissent généralement sur trois ou quatre années d'apprentissage, il apparaît clairement que le nombre d'apprentis par année de programme était généralement très faible.

A ce sujet, il est difficile de comparer le bassin géographique de recrutement du GYB et le bassin de recrutement par professions ou champs de métiers d'une école professionnelle.

> Situation spécifique de la formation des employés de commerce

La profession d'employé de commerce est la plus importante profession en termes d'effectifs, dans la Broye, comme dans le reste de la Suisse en général. Une hypothétique école professionnelle intercantonale s'adresserait vraisemblablement principalement aux apprentis employés de commerce.

Or, plusieurs raisons incitent le SFP à ne pas élargir outre mesure l'offre actuelle dans ce domaine. D'une part, de nombreux experts ainsi que l'Ortra⁴ concernée prévoient que l'évolution technologique, notamment la digitalisation, menace directement une partie des tâches propres aux employés de commerce. D'autre part, les jeunes eux-mêmes semblent anticiper cette évolution : en effet, ces deux dernières années et au niveau national, la demande de places d'apprentissage d'employés de commerce est plus faible que l'offre⁵.

> Collaboration intercantonale

La formation professionnelle fribourgeoise s'engage de longue date en faveur des collaborations intercantionales. Au niveau de la formation professionnelle initiale, nous entretenons d'excel-

² Soit 235 personnes

³ Formation duale ou en école à plein temps.

⁴ Organisation du monde du travail.

⁵ Baromètre des places d'apprentissage, enquête de l'Institut Link auprès des jeunes et des entreprises sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), avril 2016 et avril 2017.

lentes collaborations avec de nombreux cantons : il s'agit notamment de rassembler les effectifs des professions dont le nombre d'apprentis est relativement faible. Il est ainsi possible d'assurer un enseignement de haute qualité en rassemblant dans l'école professionnelle de l'un ou l'autre canton les apprentis d'une même profession.

Sachant qu'il existe quelque 200 professions, chaque profession impliquant généralement 3 ou 4 années de cours, et que notre canton doit offrir les formations dans les deux langues, il est évident qu'un grand nombre de professions ne permettent de constituer que des classes aux effectifs très réduits. Les collaborations avec les services de la formation professionnelle des autres cantons sont par conséquent indispensables. Cette collaboration va dans le sens de la constitution de pôles de compétences forts plutôt que vers une dispersion dans une multitude d'écoles professionnelles de petite taille.

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à relancer les discussions avec son homologue vaudois ?

Au vu de ce précède, le Conseil d'Etat n'y est pas favorable, ce d'autant plus que son homologue vaudois se déterminera sur le postulat Roxanne Meyer-Keller - qui réclame une étude de faisabilité pour la réalisation d'une école professionnelle dans la Broye - une fois son nouveau gouvernement mis en place et dans le délai légal imparti pour répondre à un postulat.

2. Sachant que notre canton dispose de centres de formation professionnelle au centre et au sud du canton, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'opportunité de bénéficier d'une antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ?

La politique du canton de Fribourg, et par là même de l'ACPC, est d'offrir l'enseignement pour la formation professionnelle initiale sur son territoire (cf. art. 13 de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle ; LFP ; RSF 420.1 / art. 7 du règlement du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle ; RFP ; RSF 420.11). Cette politique est encore renforcée par le fait que, depuis décembre 2014, avec la nouvelle étape franchie par le concept de mobilité global que représente le RER Fribourg-Freiburg, les trains entre Yverdon-les-Bains et Fribourg, par Payerne, circulent toutes les demi-heures en semaine. De plus, au départ des gares de Payerne et d'Avenches, l'offre de bus s'est densifiée substantiellement avec des correspondances attrayantes.

Enfin, des accords sont trouvés au cas par cas entre les cantons de Vaud et de Fribourg pour éviter de longs déplacements et permettre aux apprentis vaudois ou fribourgeois de fréquenter une école professionnelle proche de leur domicile.

L'Etat de Fribourg, par le SFP, est soucieux d'organiser la formation professionnelle initiale de la façon la plus efficace possible. Ainsi, le SFP cherche à optimiser ses processus et ceux de la formation professionnelle en général. Dans cette optique, il est rationnel de limiter le nombre d'écoles et d'uniformiser leur fonctionnement dans toute la mesure du possible. La création d'une école professionnelle intercantonale causerait une charge administrative supplémentaire conséquente pour les deux cantons impliqués.

3. Ne serait-il pas judicieux de lancer une étude de faisabilité qui pourrait être réalisée en collaboration avec les instances vaudoises concernées ?

Au vu de la stratégie cantonale évoquée ci-dessus, le Conseil d'Etat renonce à lancer une étude de faisabilité.

4. *Est-ce que le Conseil d'Etat dispose d'une étude sur le développement démographique et économique dans le bassin de recrutement possible pour une école professionnelle dans la Broye ? Si oui, quels sont les enseignements à tirer ? Si non, ne serait-il pas judicieux de réaliser une telle étude ?*

Dans sa réponse du 15 mars 2011 à la première question du député Collomb sur le même objet (2010-CE-3356), le Conseil d'Etat considérait qu'il n'était pas opportun de réaliser une étude de faisabilité. Par conséquent, aucune étude spécifique à ce dossier n'a été réalisée dans l'intervalle. La stratégie cantonale vise à favoriser le développement de centres de compétences propres à des secteurs d'activité. Cette stratégie va clairement à l'encontre d'un éclatement de l'enseignement professionnel dans les régions. Par conséquent, le Conseil d'Etat maintient sa position et renonce à la réalisation d'une étude de faisabilité.

3 juillet 2017